

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2017-12 du 6 septembre 2017 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine portant modification de la composition du conseil scientifique du réseau épidémiologie et information en néphrologie de l'Agence de la biomédecine**

NOR : SSAB1730789S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants, et R. 1418-1 et suivants;

Vu les décisions n° 2007-20 et 21 du 15 novembre 2007 portant création et composition auprès de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine du conseil scientifique du réseau épidémiologie et information en néphrologie;

Vu la décision n° 2011-20 du 1 juillet 2011 portant modification de la composition du conseil scientifique du réseau épidémiologie et information en néphrologie placé auprès du directeur général de l'Agence de la biomédecine;

Vu la décision n° 2015-23 du 5 octobre 2015 portant renouvellement de la composition du conseil scientifique du réseau épidémiologie et information en néphrologie placé auprès du directeur général de l'Agence de la biomédecine,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Françoise BARATON est désignée en sa qualité de représentante de l'Association France REIN, en remplacement de M. Joaquim SOARES-LEAO.

#### Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 septembre 2017.

*La directrice générale,*  
A. COURRÈGES